



(12) FASCICULE DE BREVET

(11) N° de publication : **MA 35078 B1** (51) Cl. internationale : **A47L 1/12**

(43) Date de publication :
02.05.2014

(21) N° Dépôt :
35284

(22) Date de Dépôt :
03.10.2012

(71) Demandeur(s) :
Inova Developement, 23 BD abou al wakt khalaf R.D.E.H residence taha bourgogne casablanca (MA)

(72) Inventeur(s) :
IDRISSI KAITOUNI OTHMANE

(54) Titre : **LAVE VITRE MAGNETIQUE REVOLUTIONNAIRE POUR LE NETTOYAGE DES FENETRES**

(57) Abrégé : Cet appareil a pour objectif d'essuyer des panneaux de verres, il est compose de deux éléments avec attraction magnétique. Lorsque ces deux éléments sont placés à travers un panneau de verre l'un en face de l'autre, le mouvement de déplacement est simultané permettant aux éponges ou aux tampons mous de nettoyer et aux raclettes d'essuyer simultanément les vitres suivant le sens de la flèche indiqué sur les éléments. L'élément 1: est composé d'un aimant ou matière aimantable attractif qui lui permet de commander le mouvement. L'élément 2: est composé également d'un aimant ou matière aimantable qui lui permet d'être relié à l'élément 1. Pour cela il faut que les éléments 1 et 2 soit placés l'un en face de l'autre.


Résumé

Cet appareil a pour objectif d'essuyer des panneaux de verres, il est composé de deux éléments avec attraction magnétique.

Lorsque ces deux éléments sont placés à travers un panneau de verre l'un en face de l'autre, le mouvement de déplacement est simultané permettant aux éponges ou aux tampons mous de nettoyer et aux raclettes d'essuyer simultanément les vitres suivant le sens de la flèche indiquée sur les éléments.

L'élément 1 : est composé d'un aimant ou matière aimantable attractif qui lui permet de commander le mouvement.

L'élément 2 : est composé également d'un aimant ou matière aimantable qui lui permet d'être relié à l'élément 1. Pour cela il faut que les éléments 1 et 2 soient placés l'un en face de l'autre.



Spécification

02 MAI 2014

La présente invention consiste en un appareil pour essuyer des panneaux en vitres.

L'idée de l'invention que met en exergue le nouveau dispositif est la suivante :

Il est fourni un kit manuel, économique, maniable par un individu et lui permettant le nettoyage de verre jusqu'aux surfaces les moins inaccessibles ou difficiles d'accès au moyen d'un cordon de sécurité.

Cet appareil doit être utilisé avec tous détergents de texture glissante (mousseuse).

Selon un autre aspect de l'invention, il est fourni un procédé de nettoyage dans lequel un élément « A » interne comportant un aimant ou matière aimantable et auquel sont fixés une raclette et une éponge ou un tampon moue qui sont placés de telles manières à être en contact avec la surface en verre.

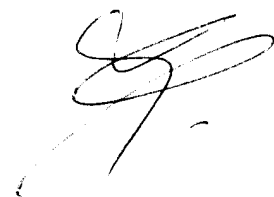
D'autre part, un second élément « B » externe qui comporte également un aimant ou matière aimantable et auquel sont fixés une raclette et une éponge ou un tampon moue qui sont en contact avec la surface opposée.

Les éléments « A » et « B » doivent être placés l'un face à l'autre.

L'élément « A » interne dirige le mouvement et impliquant grâce à l'aimant le déplacement de l'élément « B » externe en travers du panneau.

Ce déplacement simultané permet d'essuyer la surface opposée.

L'invention est appliquée pour le nettoyage de toutes surfaces non aimantables.



Ces aimants comme indiqués dans la figure 3 sont placés dans un boîtier centré avec une surface plate à l'intérieure.

Sur la surface intérieure du panneau est placé l'élément « A » dont la maîtrise se fait par le biais d'un poignet ergonomique faisant partie intégrante du moule de la pièce.

Quand à la surface extérieure du panneau, où est placé l'élément « B » face à l'élément « A » ; la maîtrise se fait par l'attraction magnétique.

Pour éviter tout accident l'élément « B » contient un cordon de sécurité.

Comme on peut le voir sur la figure 1, sur la partie supérieure, un boîtier permet la fixation d'une éponge ou d'un tampon mou. Sur la partie inférieure de l'élément, à l'extrémité, une rainure permet de fixer la raclette.

Ces deux éléments peuvent être démontés, échangés indépendamment et facilement.


L'élément constitutif représenté dans la figure 4 est monté dans le boîtier et façonné à l'arrière avec un œillet à travers lequel on peut faire passer un cordon de sécurité pour éviter tout accident en cas de chute de l'élément « B » extérieur.

Pour utiliser l'appareil décrit ci-dessus, le premier élément constitutif représenté dans la figure 1 appelé élément « A » ou « B » est placé à plat sur une des surfaces à nettoyer et le second élément appelé « B » est placé à plat sur l'autre surface en lui faisant face selon le sens de la flèche indiqué sur les éléments « A » et « B ».

On saisie ensuite le poignet de l'élément « A » et on le déplace au travers du panneau pour capter l'élément « B ».

De sorte que les éléments « A » et « B » se déplacent simultanément grâce à l'attraction magnétique ce qui permet d'essuyer en un seul temps les deux surfaces.

Si l'appareil est utilisé pour nettoyer une surface extérieure, il est recommandé d'utiliser le cordon de sécurité de sorte que l'élément « B » soit repêché évitant ainsi tout type d'accident.



Pour être mise en pratique l'invention est décrite ci-après, en référence aux schémas annexes dans lesquels :

- Figure 1- est une vue latérale en coupe des éléments « A » et « B »
- Figure 2- est une vue en plan par-dessus des composant des éléments constitutifs « A » et « B » : éponge ou tampon moue et raclette.
- Figure 3- est une vue latérale d'un autre élément constitutif des éléments « A » et « B » de l'appareil : aimant ou matière aimantable.
- Figure 4- est une vue latérale d'un autre composant de l'appareil : cordon de sécurité.

L'élément constitutif montré dans les figures 1 et 3 comprend un aimant ou matière aimantable de forme rectangulaire composé d'une matière à base de néodyme ou équivalent.



Revendications

1°) Dispositif permettant le nettoyage des vitres et panneaux de verres simultanément caractérisé par 2 élément (A) et (B) qui se placent de part et d'autre de la vitre ou panneaux de verres, composé chacun de deux raclettes, deux éponges ou tampons mous, deux boîtiers aimantables.

2°) Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'élément (B) se place à l'extérieur de la vitre et cet élément contient un œillet dont un cordon de sécurité (5) colle à un anneau (6)

3°) Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la raclette (1) fabriquée en caoutchouc est fixée sur la partie inférieure de l'appareil permettant le nettoyage de la vitre

4°) Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'éponge ou tampon mou (2) à base de mousse de polyuréthane absorbe un détergeant pour faciliter le nettoyage de l'élément (1).

5°) Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'aimant ou matière aimantable (3) placé dans le boîtier centrique à base de néodyme qui a pour objectif de maintenir l'élément (A) face à l'élément (B) par attraction magnétique.

6°) Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par un poignet (5) situé sur les parties supérieures du boîtier.



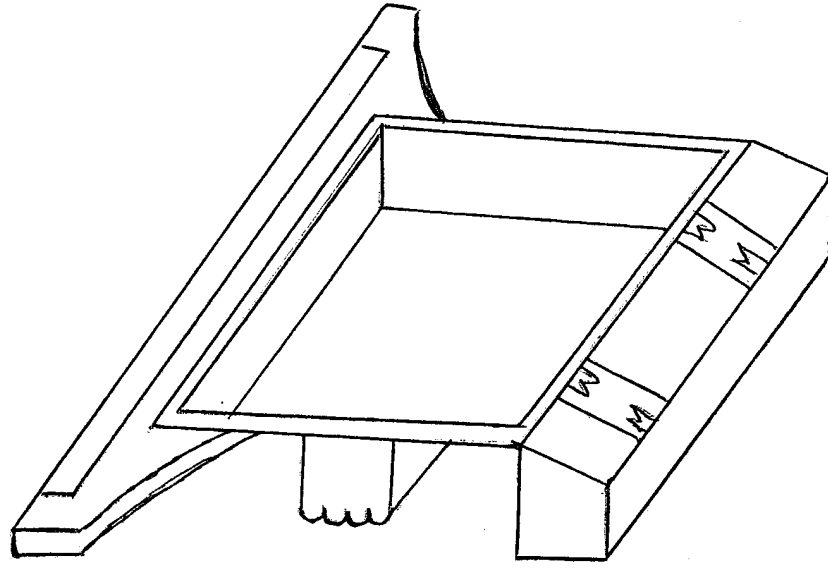
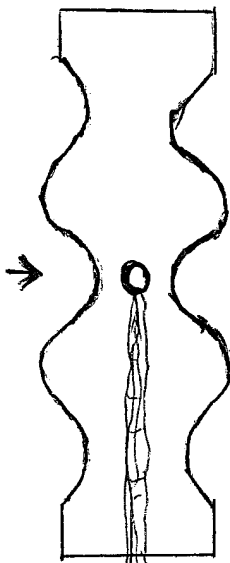
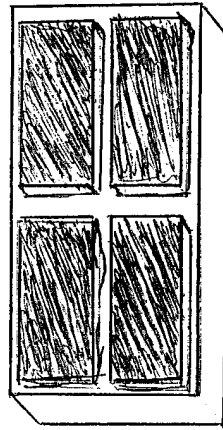
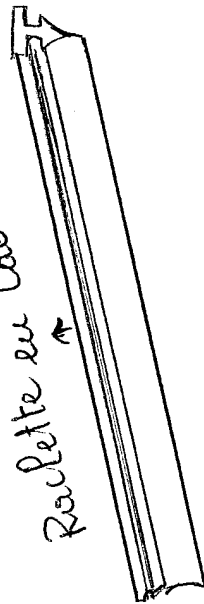


Figure 3

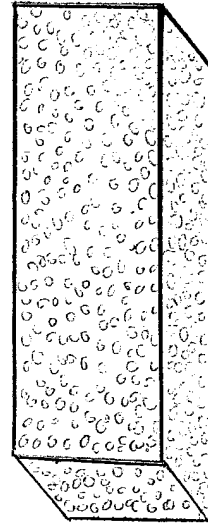
poignet en plastique



Raspette en caoutchouc



Film en néoprène



Eponge mousse de polyuréthane



colonne de caoutchouc

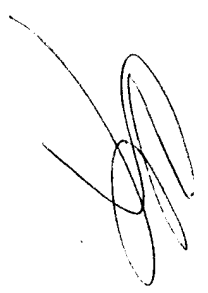


Figure 1

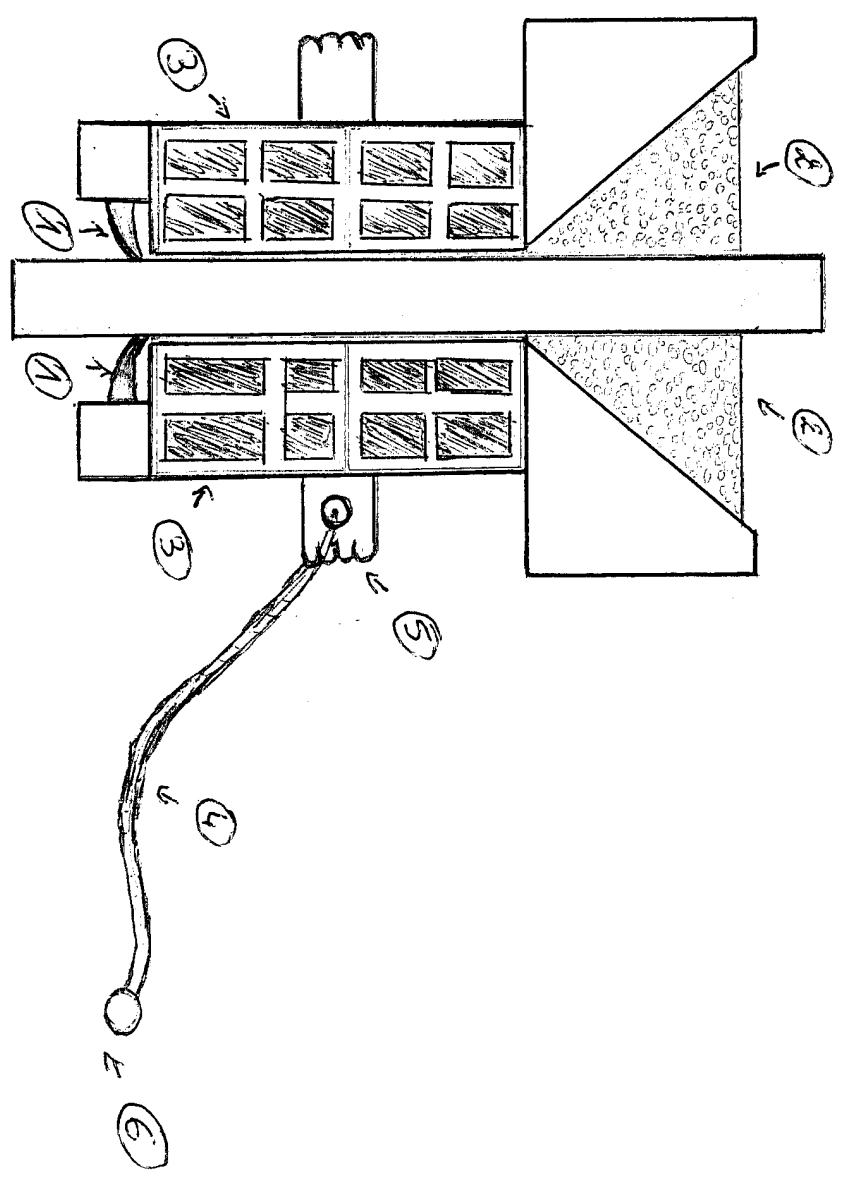


Figure 4

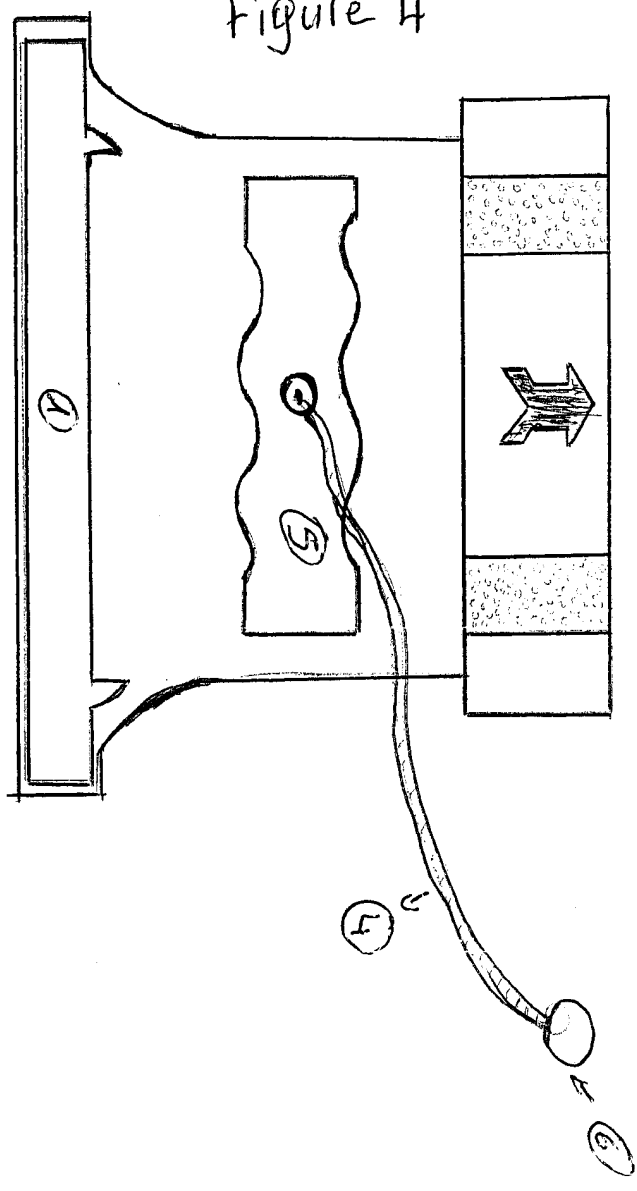


Figure 2

